

## 39376 - Jeter une feuille contenant l'un des noms d'Allah

### La question

Abdoul Qader fait partie de mon nom. Et je dois l'écrire souvent dans des dossiers qui circulent à travers des départements gouvernementaux. Ces papiers peuvent être jetés dans une poubelle. Qui en assume la responsabilité?

### La réponse détaillée

Il n'y a aucun inconvénient à écrire votre nom sur des feuilles dans le cadre de dossiers que vous voulez présenter. C'est celui qui les jette dans une poubelle qui commet un péché parce que son acte est une banalisation du nom de Majesté.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: «est-il permis d'écrire la formule : *au nom d'Allah le Clément le Miséricordieux* dans les cartes d'invitation à un mariage? Car il se peut qu'on les jette dans la rue ou dans une poubelle?» Voici sa réponse: «il est permis d'écrire ladite formule dans les cartes et les messages. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «est privé de bénédiction toute affaire importante qui ne soit pas commencée avec la mention du nom d'Allah.» C'est encore parce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) commençait ses messages par la mention du nom d'Allah. Mais il n'est pas permis à celui qui reçoit une carte qui porte le nom d'Allah ou un verset du Coran de la jeter dans une décharge publique ou une poubelle ou un endroit indésirable. C'est aussi le cas des journaux et consorts. Il ne faut pas les banaliser et les jeter dans les poubelles. Il ne faut pas non plus les étaler sur une nappe ni les utiliser pour empaqueter des choses, compte tenu du nom d'Allah qu'elles contiennent. Si celui qui les écrit n'encourt rien, celui qui s'en débarrasse indifféremment commet un péché.» Recueil des avis juridiques consultatifs du Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (5/427) 2<sup>e</sup> édition.

Allah le Très-haut le sait mieux.